

Gestion de patrimoine

Domaine	Economie et Services
Filière	Economie d'entreprise
Orientation	Economie d'entreprise (EE)
Mode de formation	Temps partiel/En emploi

Informations générales

Nom:	:	Gestion de patrimoine
Identifiant:	:	HEG-OSGePa
Année académique	:	2020-2021
Responsable:	:	Pierre Vallier
Charge de travail:	:	150 heures d'études
Périodes encadrées:	:	60 (= 45 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
Cours											60	

Connaissances préalables recommandées

Avoir réussi les différents modules de finances des années I et II. Cette option s'adresse à tous les étudiants.

Objectifs

Compétences visées

Les compétences visées par ce module sont de placer les étudiants dans une situation d'investissement fictif en participant au concours boursier TTC et, en parallèle, d'être sensibilisés à la gestion patrimoniale, notamment en matière immobilière.

Objectifs généraux

- Sensibiliser à la démarche d'investissement sur les marchés financiers
- Savoir utiliser les compétences financières, juridiques et fiscales dans le cadre d'une démarche structurée

Impact sur le profil et les perspectives professionnelles :

L'impact de ce module est de permettre d'élargir la gamme de connaissances des étudiants, en ayant une approche pluridisciplinaire et en s'intéressant à des corps de métiers tels que gestionnaire d'actifs, assurances, conseil fiscal, national et international.

Complémentarité

Ce module est complémentaire des enseignements de finance et de fiscalité.

Bonne compréhension de l'anglais passif nécessaire

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 60 périodes

- gestion de portefeuille 24
- Gestion patrimoniale immobilière 24
- Offshore 12

Bibliographie

Les lectures seront indiquées au fur et à mesure du déroulement du cours.

Contrôle de connaissances

Cours:

Contrôles continus : 100 % sur la base de la réalisation de dossiers et d'évaluations diverses.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1

Fiche validée le 26.04.2020 par Vinckenbosch Laura